



**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA  
COMITÉ PLÉNIER**

**PROCÈS-VERBAL DU 23 AVRIL 2026**  
**De la session ordinaire tenue au**  
**341, rue Principale Nord, local 3050**  
**Amos QC J9T 2L8**  
**Les membres du conseil d'administration**

Présences :

**M<sup>mes</sup>** Raphaëlle Audet  
Roxanne Chamberland  
Sonia Lefebvre  
Mylène Plante, présidente,

**MM.** Philippe Angers  
Éric Bourque,  
Samuel Dennis-LaRocque  
Olivier Duchesne  
Dany Germain  
Marco Labrecque  
David Simard

**M<sup>mes</sup>** Johanne Godbout, directrice du Service du secrétariat général et des  
communication et secrétaire générale  
Nancy Létourneau, directrice générale  
Catherine Ouellet, directrice du Service des ressources éducatives

Absences :

**M<sup>mes</sup>** Vanessa Béliveau  
Carolyn Bergeron

CA-7839-26

**1. OUVERTURE DU COMITÉ PLÉNIER**

**1. — OUVERTURE DE  
LA SÉANCE**

Sur la base de la liste officielle des membres, 12 membres sont présents sur 14, ce qui constitue une majorité des membres en fonction; le quorum est atteint et constaté par la présidence.

La présidente du conseil d'administration, Mme Mylène Plante, déclare la séance ouverte à 19 h.

CA-7840-26

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2. — ADOPTION DE  
L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour du comité plénier du 23 avril 2026 est présenté.

IL EST PROPOSÉ QUE la présidence d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. GESTION DE PLAINTES CONCERNANT UNE DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La présidente mentionne qu'elle a été informée, par la transmission d'une lettre de la responsable des plaintes, qu'une plainte a été déposée concernant la décision du conseil d'administration d'enclencher un processus de consultation de la modification de l'ordre d'enseignement de l'école de Barraute. La présidente et les membres du conseil d'administration recevront copie de la décision de la responsable des plaintes relative à ce dossier.



### **3. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE CONSULTATION ET FAITS SAILLANTS DE L'ANALYSE DE LA MODIFICATION D'ORDRE D'ENSEIGNEMENT À L'ÉCOLE DE BARRAUTE (ACTUALISÉE)**

Comme la présentation du processus et de l'analyse de la modification d'ordre d'enseignement de l'école de Barraute ont déjà été effectuées auprès des membres du conseil d'administration, la directrice générale concentre sa présentation sur l'actualisation de données ou de renseignements demandés lors de la consultation publique par les parties prenantes soit les parents, les citoyennes et citoyens de Barraute ainsi que le Syndicat de l'enseignement de la Jamésie et de l'Abitibi-Témiscamingue.

#### **Écart de diplomation**

D'abord à la demande de citoyen de Barraute, la directrice générale présente les données comparatives en matière de diplomation révélant un écart structurel entre l'école de Barraute et l'école secondaire d'Amos. Sur la période analysée, Barraute affiche un taux moyen d'environ 63 %, soit 8 points sous Amos et jusqu'à 20 points sous la moyenne provinciale. Cet écart, constant dans le temps, justifie l'exploration d'une réorganisation scolaire.

#### **Limites des alternatives pédagogiques expérimentées**

Madame Létourneau rappelle qu'en 2022-2023, le téléenseignement et la formation modulaire ont été mis en place comme solutions alternatives. Le bilan s'est avéré peu concluant : un seul élève sur trois a complété et réussi son parcours. Elle précise également que le jumelage de groupes secondaire 4 et 5, tel qu'observé dans d'autres centres de services scolaires, constitue une mesure de dernier recours applicable uniquement lorsque les distances rendent tout déplacement irréaliste, ce qui n'est pas le cas pour Barraute.

#### **Enjeux financiers et organisationnels**

La directrice générale explique que le transfert des élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année du primaire vers l'école Natagan permettrait de générer un groupe financé supplémentaire grâce au mécanisme des élèves résiduels prévu à la mesure 11041 du MEQ. Elle souligne toutefois que ce gain doit être mis en perspective avec la baisse de financement anticipée liée au changement d'indice de milieu socio-économique, qui passera de 10 à 7. La mutualisation des tâches entre les ordres d'enseignement, notamment en anglais et en éducation physique, est présentée comme un levier essentiel pour maintenir des postes complets et préserver les services directs aux élèves.

#### **Mobilisation du milieu**

La directrice générale poursuit en soulignant que depuis août 2023, un comité de vitalisation, initié par l'école et regroupant la municipalité et la maison des jeunes, collabore autour de la rétention des jeunes et du dynamisme de Barraute. Plusieurs chantiers ont été poursuivis, dont un projet de garderie, le Club des petits déjeuners et l'exploration d'une offre sportive distinctive. Elle note cependant que certaines initiatives, dont la concentration sportive formelle, se sont avérées non réalisables compte tenu des effectifs et des ressources disponibles.

#### **Transport scolaire**

Madame Létourneau présente les résultats de l'analyse comparative des durées de transport scolaire. Les projections indiquent que les élèves de Barraute qui fréquenteraient l'école secondaire d'Amos auraient des temps de déplacement similaires à ceux d'élèves provenant d'autres municipalités déjà desservies par cet établissement. Elle conclut que le transfert envisagé ne crée pas de situation inéquitable ou exceptionnelle en matière de transport pour les élèves concernés.

#### **Demandes de changement d'école**

Finalement, la directrice générale brosse le portrait revalidé des demandes de transfert vers Amos, lesquels ont augmenté significativement en 2025-2026, particulièrement au secondaire, avec 19 demandes enregistrées. Elle précise qu'une correction méthodologique a été apportée aux données des années antérieures afin d'assurer une lecture comparative juste et cohérente. Un processus formalisé de gestion de ces demandes a été instauré, permettant désormais de disposer de données plus fiables pour les analyses futures.

#### 4. PRÉSENTATION DU RAPPORT SYNTHÈSE DU COMITÉ D'ANALYSE

Madame Dominique Massicotte, consultante externe et animatrice du comité d'analyse, a présenté au conseil d'administration le rapport de synthèse issu des travaux réalisés dans le cadre de la consultation sur la modification des ordres d'enseignement à l'école de Barraute. Elle a rappelé le mandat confié au comité, soit celui de brosser un portrait rigoureux et équilibré de la situation, sans formuler de recommandation, afin d'éclairer la prise de décision du conseil.

La présentation a porté sur la démarche méthodologique retenue, laquelle s'appuie sur l'analyse de la documentation produite par le Centre de services scolaire Harricana, les mémoires déposés, les lettres et pétitions reçues, ainsi que sur les échanges tenus avec les groupes et personnes entendus lors des deux périodes de dépôt. Madame Massicotte a souligné la forte mobilisation du milieu et la diversité des points de vue exprimés tout au long du processus.

Elle a ensuite exposé les principaux constats dégagés par le comité, notamment l'existence d'une polarisation des positions autour de deux logiques principales : le maintien des services éducatifs de proximité à Barraute et l'optimisation de l'offre éducative dans un contexte de ressources limitées. Elle a précisé que, malgré ces divergences, un consensus clair s'est dégagé quant à l'importance de la réussite éducative, de la persévérance scolaire et du bien-être des élèves.

Madame Massicotte a présenté les éléments de convergence et de divergence associés aux deux options étudiées, soit le maintien du statu quo, appuyé par une proposition de faisabilité des enseignants de Natagan, et le scénario de consolidation proposé par le Centre de services scolaire Harricana. Elle a mis en lumière les apports, les enjeux et les limites de chacune des options, en insistant sur les arbitrages à effectuer entre proximité, qualité de l'offre, viabilité organisationnelle et impacts sur le milieu.

Enfin, elle a rappelé que le rôle du comité se limite à la présentation d'une synthèse des constats et que la décision finale relève du conseil d'administration. Le rapport vise ainsi à soutenir la réflexion des membres en leur fournissant des éléments factuels, structurés et nuancés pour éclairer leur délibération.

#### 5. PAUSE

Avant d'entreprendre les discussions et la période de questions, les membres prennent une pause de 15 minutes. Il est 20 h 15.

#### 6. QUESTIONS ET DISCUSSIONS CONCERNANT LES PRÉSENTATIONS

Une période d'échanges permet aux membres du conseil d'administration de poser des questions, de demander des précisions et de formuler des commentaires.

La secrétaire générale rappelle que la délibération doit se tenir lors de la séance extraordinaire du 4 mai prochain. Les membres disposent de 11 jours pour consulter le rapport synthèse de 10 pages et le document d'analyse (actualisé) de 20 pages. Dans cette optique, elle indique qu'ils sont invités à poser leurs nouveaux questionnements suscités par leur lecture ou reposer leurs questions et demandes de précisions du comité plénier pour le bénéfice du public lors de cette séance extraordinaire.

#### 7. FONCTIONNEMENT DE LA DÉLIBÉRATION ET DISCUSSIONS SUR LES HYPOTHÈSES DE DÉCISIONS

Considérant la présence d'une assemblée pour cette importante décision, la secrétaire générale revient sur le fonctionnement de la procédure de délibération. Après les interventions du public et des présentations, la président invitera les membres à échanger ou poser des questions. Lorsque l'information pour la prise de décision s'avère suffisante, la présidente peut accepter une proposition. Si les membres ne sont pas à l'aise de voter à main levée, un d'entre eux doit alors proposer la tenue d'un vote secret. La secrétaire générale mentionne également que si après la tenue du vote, la proposition est rejetée, il faut alors avoir une seconde proposition et passer au vote pour celle-ci.

#### 8. GESTION DE PLAINTES CONCERNANT UNE DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce point a été traité précédemment.



CA-7841-26

9. — LEVÉE DE COMITÉ  
PLÉNIER

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il EST RÉSOLU et adopté à l'unanimité.

QUE la séance soit levée. Il est 22 h 23.

Mme Mylène Plante  
Présidente du conseil d'administration

Mme Johanne Godbout  
secrétaire générale